

Cayenne, le 14 janvier 2014



Le secrétariat départemental

Syndicat
National
Des Enseignements
Du Second degré



A Monsieur le Recteur
de l'Académie de Guyane

Objet : CAPA des professeurs certifiés et groupe de travail du mouvement inter académique.

Monsieur le Recteur,

CAPA des professeurs certifiés

Les commissaires paritaires élus au titre du SNES-FSU à la CAPA des professeurs certifiés sont convoqués à une CAPA le mardi 21 janvier à 9h30.

A ce jour, de nombreux commissaires paritaires nous signalent n'avoir toujours pas reçu de convocation.

Aucune urgence ne peut être invoquée en la matière, en effet cette opération ordinaire de gestion est prévue de longue date.

Il est d'ailleurs imputable à vos services qu'elle ait été reportée une première fois afin de tenir un groupe de travail non réglementaire et qui n'a permis aucune avancée du travail de la Commission. Nous dénonçons la tenue de ces groupes de travail inefficaces, improvisés et qui imposent à tous un surcroît de travail.

Nous voulons pour preuve de leur inutilité que, malgré la tenue de ce groupe de travail, les documents indispensables à la bonne tenue de la CAPA n'ont toujours pas été transmis aux commissaires paritaires. Il s'agit :

- du procès verbal de la CAPA du 20/12/2012 (premier point de l'ordre du jour)
- de la liste des promotions d'échelon à l'ancienneté des professeurs certifiés en classe normale et hors classe (deuxième point de l'ordre du jour).

Là encore aucune urgence ne peut être invoquée pour justifier une dérogation à la réglementation.

Nous dénonçons d'ailleurs fermement le délai d'un an courant entre la CAPA du 20/12/2012 et l'examen de son procès verbal. Procès verbal toujours non transmis.

Soucieux de respecter le vote des personnels qui nous ont élus pour donner un avis bien informé sur la gestion de leur carrière, nous prenons acte du non respect des délais réglementaires de transmission des convocations et des documents de travail et nous vous demandons de reporter cette CAPA afin de vous mettre en conformité avec cet aspect de la réglementation.

Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

SNES GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex
tel : 0594 30 05 69 / 30 72 20 fax : 0594 31 00 57 Email : s3guy@snes.edu
Site du SNES Guyane <http://www.guyane.snes.edu>

Cayenne, le 14 janvier 2014



Syndicat
National
Des Enseignements
Du Second degré

Le secrétariat départemental

Groupe de travail du mouvement inter académique.

Nous sommes informés par le calendrier prévisionnel des opérations de gestion qu'un groupe de travail sur le mouvement inter académique doit se tenir le même jour, 21 janvier 2014.

Ce groupe de travail a pour objet de vérifier les barèmes et les vœux des personnels certifiés et agrégés ayant formulés une demande de mutation au mouvement inter académique.

C'est un groupe de travail institutionnel, qui est une émanation de la FPMA qui regroupe deux CAPA, celle des professeurs certifiés et celle des professeurs agrégés.

Notre organisation a des élus commissaires paritaires dans ces deux CAPA.

Pourtant, à ce jour nous n'avons reçu aucune demande de la part de vos services concernant les participants de notre organisation à ce groupe de travail.

De plus, aucun document permettant d'effectuer ce travail de vérification ne nous a été transmis.

Aucune urgence ne peut être invoquée pour expliquer ces dysfonctionnements dans l'organisation de cette opération de gestion ordinaire.

Nous ne sommes donc pas en mesure de travailler dans des conditions qui assureront à nos collègues une bonne vérification des données qui conditionneront les résultats de leur demande de mutation ainsi que leur affectation dans leur nouvelle académie.

C'est pourquoi nous vous demandons de reporter cette réunion de travail essentielle afin que les vérifications indispensables soient réalisées dans des conditions qui assureront à nos collègues une équité de traitement et le respect de la circulaire ministérielle.

En conclusion.

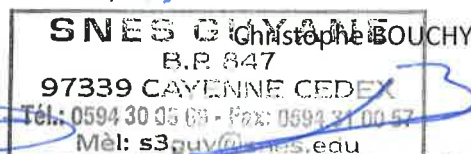
Ce courrier fait suite à de très nombreuses demandes de notre organisation sur les points évoqués. Chaque année, ces dysfonctionnements entraînent des erreurs importantes qui lèsent les personnels. Le rôle de notre organisation syndicale n'est pas d'accepter ces erreurs au nom du dogme de la réduction des emplois administratifs dont notre académie est victime. Nous ne pouvons accepter que la continuelle dégradation du service public d'éducation en Guyane fasse obstruction au travail nécessaire des commissaires paritaires.

Nous vous demandons d'intervenir auprès du Ministère pour signaler ces dysfonctionnements qui sont la conséquence inévitable d'une politique irresponsable.

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement au service public d'éducation.

Les secrétaires académiques :

Sarah EBION



Cayenne : Mont Lucas bâtiment G

SNES GUYANE – BP 847 – 97339 CAYENNE Cedex

tel : 0594 30 05 69 / 30 72 20 fax : 0594 31 00 57 Email : s3guy@snes.edu

Site du SNES Guyane <http://www.guyane.snes.edu>